

Infos Mairie (suite)



Concours des maisons fleuries 2021

Résultats

10 participants au concours d'embellissement des maisons et des jardins se sont inscrits pour l'édition 2021.

Le jury, composé de membres de la commission fleurissement, a procédé au classement des concurrents le 6 juillet dernier.

Le classement :

Jardin paysager visible de l'espace public :

- 1- Pasco Marie-Thérèse 28 rue de Bellevue;
- 2- Dréano Jacqueline Le Mangouëro;
- 3- Ropert Pierre Kerthomas;

Façade de maison :

- 1- Vermeersche Fabrice 8 Le Moustoir ;
- 2- Adelis Monique 54 rue de Rennes ;

Jardin de fleurs :

- 1- Guillo Jeannette 8 rue Pierre Guillemot;
- 2- Le Cadet Fabienne 18 rue Penerh Pichon ;
- 3- Buléon Eugène St Thuriau;
- 4- Segouin Michel 4 résidence Coet Bihan;
- 5- Deroche Elisabeth 8 les Reflets de la Lande.

Bien que non inscrits, la commission a souhaité mettre à l'honneur M. et Mme Le Gal Casimir, domiciliés rue des Chênes pour l'embellissement du versant de leur habitation donnant sur la route de Vannes.

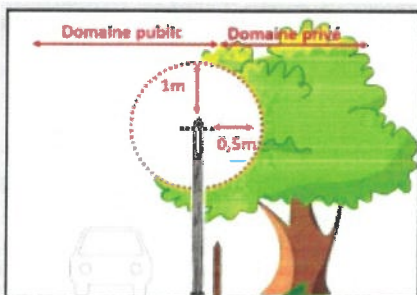
La remise des prix aura lieu le samedi 11 septembre 2021 à 18h30 à la salle Aguesse. Un vin d'honneur clôturera la soirée.

Élagage des plantations

Fibre optique

Les travaux de déploiement de la fibre optique sur la commune nécessitent une intervention sur les lignes aériennes et donc un élagage conforme aux règles de sécurité.

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1m en hauteur et de 50cm en largeur avec les lignes de communication aériennes.



Dispositif Argent de poche

Renouvellement de l'opération argent de poche du **lundi 25 au jeudi 28 octobre** pour les jeunes de 14 à 17 ans.

Les missions prévues concernent l'entretien des espaces verts, le nettoyage des équipements et des locaux, l'aide au rangement, etc. Les jeunes percevront une indemnité de 15€ pour 3 heures travaillées. Le nombre de places est limité.

Inscription en mairie avant le samedi 2 octobre.



Offre mutuelle communale

Le CCAS de la commune a signé une convention avec deux mutuelles : Groupama et AXA.

Pourquoi cette démarche ? L'idée est de permettre aux habitants d'avoir accès à une complémentaire santé adaptée à leur situation, tout en bénéficiant au travers de cette convention d'un tarif attractif.

Pour tous renseignements complémentaires :

 AXA	 Groupama
Fabienne LE BOT 06 83 99 48 11	Sophie GRANDVALLET 6 Place du Souvenir Français 56660 Saint-Jean-Brévelay 02 97 60 38 72

Chardons

Obligation de destruction

Pour éviter toute dissémination, les chardons doivent être détruits avant le stade de la floraison, qui s'étale de juin à septembre. La destruction sera réalisée de préférence par voie mécanique. Cette réglementation s'impose à tous les propriétaires, exploitants et usagers tenus de procéder à cette destruction dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, ainsi que dans les haies qui les bordent. Toute infraction aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 28 juin 2007 est passible de sanctions.



EHPAD

Village du Porhoët

Animation

Jeudi 29 juillet, Miss Cat et Garba nous ont présenté leur nouveau spectacle ! Interprétant des chansons bien connues par les résidents. Avec leur mise en scène théâtrale ils ont su transporter les résidents ! Merci encore !

